GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION

Le mot du Maire

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées par les débordements du Rhône, de la Cèze, une rupture partielle ou totale du barrage de Sénéchas. Il est également soumis à un risque d'accident de transport de matières dangereuses, un risque nucléaire avec le site de Marcoule et à un risque très faible de feu de forêt et sismique.

L'équipe municipale a décidé la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Sébastien BAYART
Le Maire de Codolet

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à Codolet

Les RISQUES identifiés sur la commune

NATUREL

Le risque Inondation

La commune de Codolet peut être touchée par des crues rapides de la Cèze et par des crues lentes du Rhône.

- Les crues de la Cèze affectent dans un premier temps, la partie ouest du territoire, et plus particulièrement les plaines des Gazières et des Piboulières avant de s'étendre sur l'ensemble du village en cas d'évènement majeur.
- Les crues du Rhône inondent tout d'abord la plaine des Piboulières au sud du territoire communal, avant d'affecter également une grande partie du village en cas de crue majeure.



Inondation par le Rhône en décembre 2003 (Source : mairie).

NATUREL

Le risque de Rupture de Barrage

Il est consécutif à la présence du barrage de Senéchas situé dans la haute vallée de la Cèze.
Si une rupture totale du barrage se produisait, les eaux libérées par le barrage mettraient environ six heures pour arriver à Codolet.
Cependant, les hauteurs d'eau prévues sur la commune seraient inférieures à la crue centennale de la Cèze (inférieure à la crue de septembre 2002).

NATUREL

Le risque Feu de Forêt

La commune de Codolet ne possède que de très rares espaces boisés (autour du lac). Aucun enjeu sensible ne se trouve à proximité de ces espaces boisés.
Entre 1973 et 2013, trois feux de forêt se sont produits sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 3,4 hectares.

NATUREL

Le risque Sismique

Codolet est une commune classée en catégorie 3 dans le zonage sismique de la France, cela signifie que le risque est jugé modéré. La totalité du territoire communal est concerné et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.

TECHNOLOGIQUE

Le risque Nucléaire

La commune de Codolet, située dans le périmètre des 2 km du site nucléaire de Marcoule, est comprise dans le champ d'application du Plan Particulier d'Intervention du site.
La survenue d'un accident nucléaire représente donc un risque pour les biens et les personnes de la commune. A ce jour, aucun incident majeur n'est survenu sur le site de Marcoule.
Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

TECHNOLOGIQUE

Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.
La commune de Codolet est soumise aux risques TMD par voie routière au niveau des routes départementales (RD138A et RD765) et par voie fluviale avec le Rhône. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

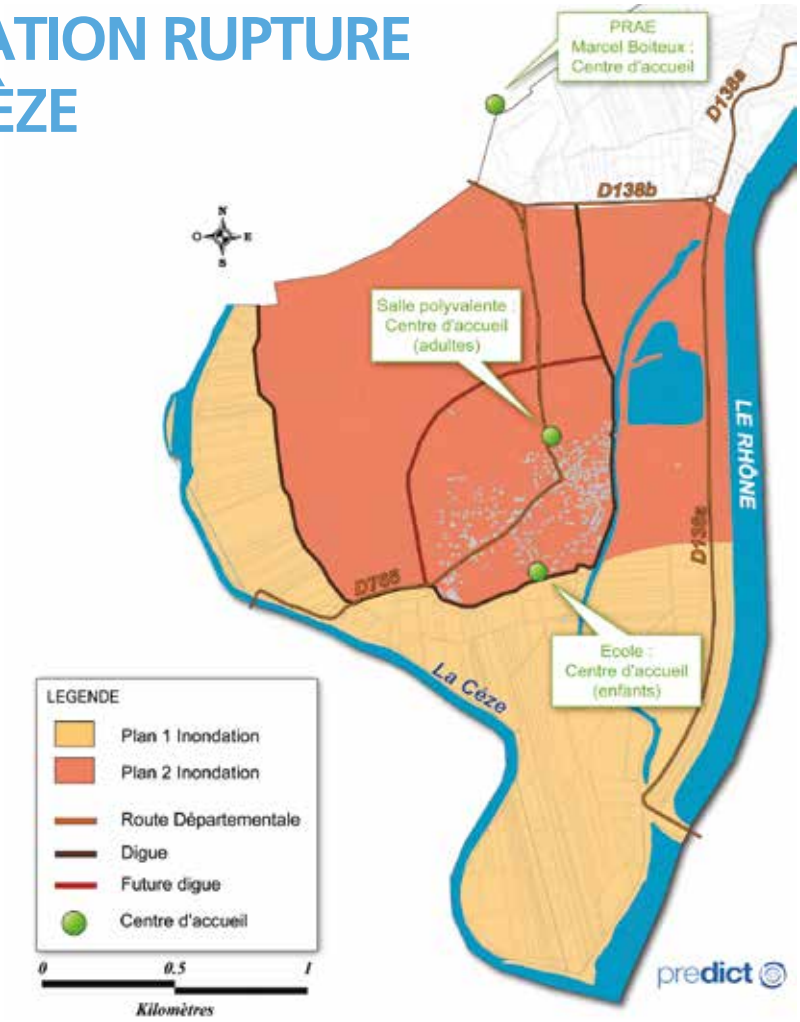
Le RISQUE INONDATION RUPTURE DE BARRAGE : LA CÈZE

Plan 1 : Cèze (crue type septembre 1976)

Ce plan est enclenché lorsque la Cèze atteint 9.5m à Bagnols sur Cèze et/ou lorsque les eaux de la Cèze sont à 1m du sommet de la digue ouest. La cellule de crise municipale est activée, la RD765 est fermée au niveau du pont et la population est alertée via l'automate d'appel, le téléphone et le porte à porte. Les habitants situés à l'extérieur des digues sont mis en sécurité à la salle polyvalente. Si la situation devait s'aggraver, la municipalité conseille à tous les habitants, d'évacuer leurs véhicules au Parc Régional Marcel Boiteux.

Plan 2 Cèze (crue type septembre 2002) Rupture totale du barrage

Ce plan est enclenché lorsque la Cèze dépasse la cote de 10.5m à la station de Bagnols sur Cèze et/ou lorsque les eaux de la Cèze atteignent le sommet de la digue ouest et/ou lorsqu'une rupture totale du barrage de Sénéchas est imminente.
L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité de l'ensemble des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation (alerte et évacuation de la population, déclenchement de la sirène, accueil des sinistrés au Parc Régional Marcel Boiteux…).



LE RISQUE INONDATION: RHÔNE

Plan 1 : Rhône (crue type mars 2001)

Ce plan est enclenché lorsque le Rhône atteint un débit de 5000 m³/s à Pont St-Esprit, et/ou 6000 m³/s à Viviers et/ou ou lorsque les eaux du Rhône sont au pied de la digue de la Lone et de la digue Sud.
La cellule de crise municipale est activée, la RD138 est fermée au niveau du pont, la population est alertée via l'automate d'appel, le téléphone et le porte à porte, et les habitants situés à l'extérieur des digues sont mis en sécurité à la salle polyvalente. Si la situation devait s'aggraver, la municipalité conseille à tous les habitants, d'évacuer leurs véhicules au Parc Régional Marcel Boiteux.

Plan 2 Rhône (crues type décembre 2003 et janvier 1994)

Ce plan est enclenché lorsque le Rhône atteint un débit de 6500 m³/s à Pont St-Esprit, et/ou 7500 m³/s à Viviers et/ou ou lorsque les eaux du Rhône sont à 50 cm du sommet de la digue de Lone.

L'équipe municipale s'assure de la mise en sécurité de l'ensemble des habitants et met en place le dispositif communal prévu pour la gestion d'une telle situation (alerte et évacuation de la population, déclenchement de la sirène, accueil des sinistrés au Parc Régional Marcel Boiteux de Marcoule…).

CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil: **pour les crues courantes, Salle Polyvalente et/ou Ecole et pour les crues majeures, PRAE Marcel Boiteux**.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat).
- **Disposer d'un poste de radio à piles**, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,…pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion.

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre.
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté.
- Ne pas revenir sur vos pas.

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages, (prendre des photos).

Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. **Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé d'évacuer, et de vous mettre à l'abri dans l'un des deux centres d'accueil : salle Polyvalente et Ecole.**

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans **l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*)** et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillement vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillement est modulable en fonction du milieu environnant.
Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 66 56 27 80

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau…).
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès.
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture…).

PENDANT

Surpris par un départ de feu, vous devez :

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).
- Si possible, attaquer le feu.
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers.
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Respirer à travers un linge humide.
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur).
- En voiture, ne pas sortir.
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu.
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri.
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres.

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées…).
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu.
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger.

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent

APRÈS

- Eteindre les foyers résiduels.
- Aérer et désinfecter les pièces.

Le RISQUE NUCLÉAIRE

Si un accident majeur se produit dans une installation nucléaire et ne peut être maîtrisé, les risques sont de deux ordres :

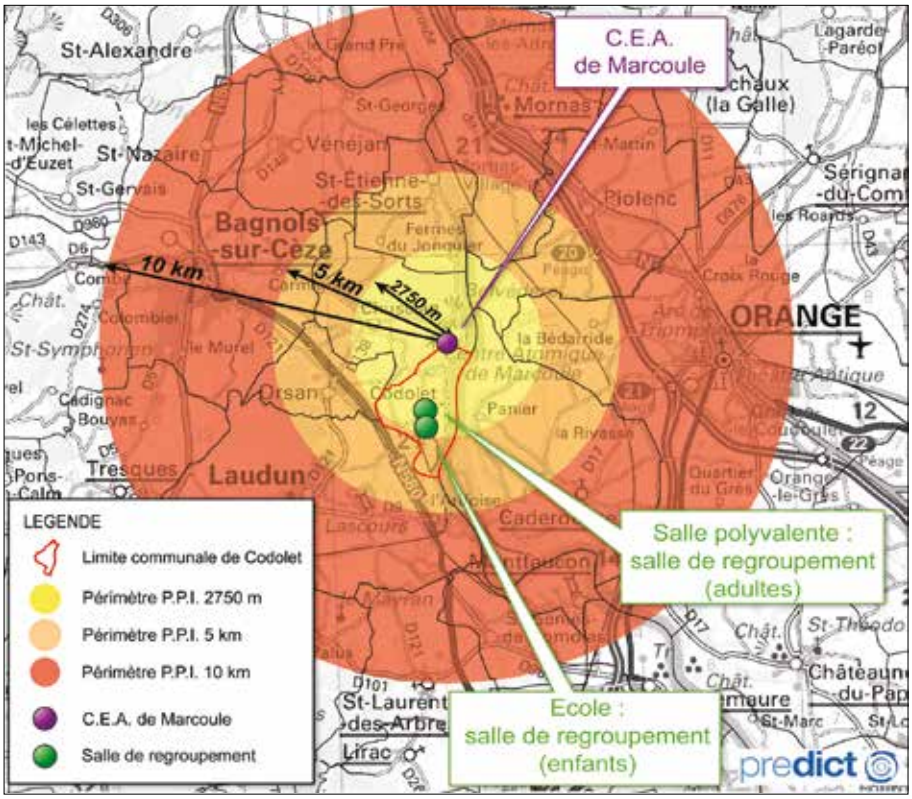
- risque d'irradiation par une source radioactive. Il ne concerne que les personnes présentes à proximité de la source ;
- risque de contamination par des poussières ou des gaz radioactifs rejetés dans l'atmosphère (air respiré) ou par des retombées sur les sols (aliments frais ingérés).

Les conséquences pour l'individu sont fonction de la dose absorbée (durée d'exposition, proximité de la source radioactive, quantité et nature des produits ingérés ou inhalés). On se protège de l'irradiation par des écrans (plomb, métal) et de la contamination par le confinement.

CENTRE D'ACCUEIL :

En cas d'accident nucléaire, la sirène est déclenchée soit par l'exploitant, soit par le réseau national d'alerte.

En cas de décision d'évacuation prise par les autorités, la municipalité vous invite à vous rendre à **la salle polyvalente et à l'école** qui feront office de salles de regroupement.



Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- S'informer sur le risque, les moyens d'alerte communaux, les consignes de sécurité et comportements à adopter en cas de survenue d'un accident nucléaire (DICRIM, guide d'information et de prévention, mairie, préfecture, services de l'Etat).
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

PENDANT

Début de l'alerte (déclenchement de la sirène soit par l'exploitant, soit par le Préfet) :

- Se tenir informé de la situation et respecter les consignes des autorités.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux.
- Eviter de passer des appels téléphoniques
- Aller chercher les comprimés d'iode en mairie, sur ordre du Préfet et des autorités municipales.
- Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre du Préfet (par radio, tv) et en fonction de la posologie indiquée.
- N'évacuer que sur ordre du Préfet (par radio, tv).

Gardez votre calme, les secours sont prêts a intervenir

APRÈS

- Rester attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.
- En fonction de votre lieu de résidence et de l'éloignement avec le lieu de l'accident :
 1) Les autorités vous inviteront à vous mettre à l'abri dans des centres d'hébergement hors zone à risque.
 2) Les autorités délivreront des informations sur des restrictions d'accès à certaines zones et de consommation (interdiction de consommer certains produits du jardin etc).

Le RISQUE SISMIQUE

Codolet est une commune classée en catégorie 3 dans le zonage sismique de la France, cela signifie que le risque est jugé modéré. La totalité du territoire communal est concerné et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme.

Les CONSIGNES de sécurité

PENDANT LA SECOUSSE

- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcons.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.

DANS UN BÂTIMENT

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité.
- Eteindre les sources de chaleur et les radiateurs.
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- Evacuer le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

APRÈS LE SÉISME

- Ne pas rentrer dans les bâtiments .
- Si vous êtes sinistrés, rapprochez-vous de la mairie pour avoir des informations complémentaires sur les démarches à entreprendre.

Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences d'un accident de la circulation impliquant des véhicules transportant des matières dangereuses dépendent principalement du chargement transporté. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Connaître les risques et savoir les identifier.

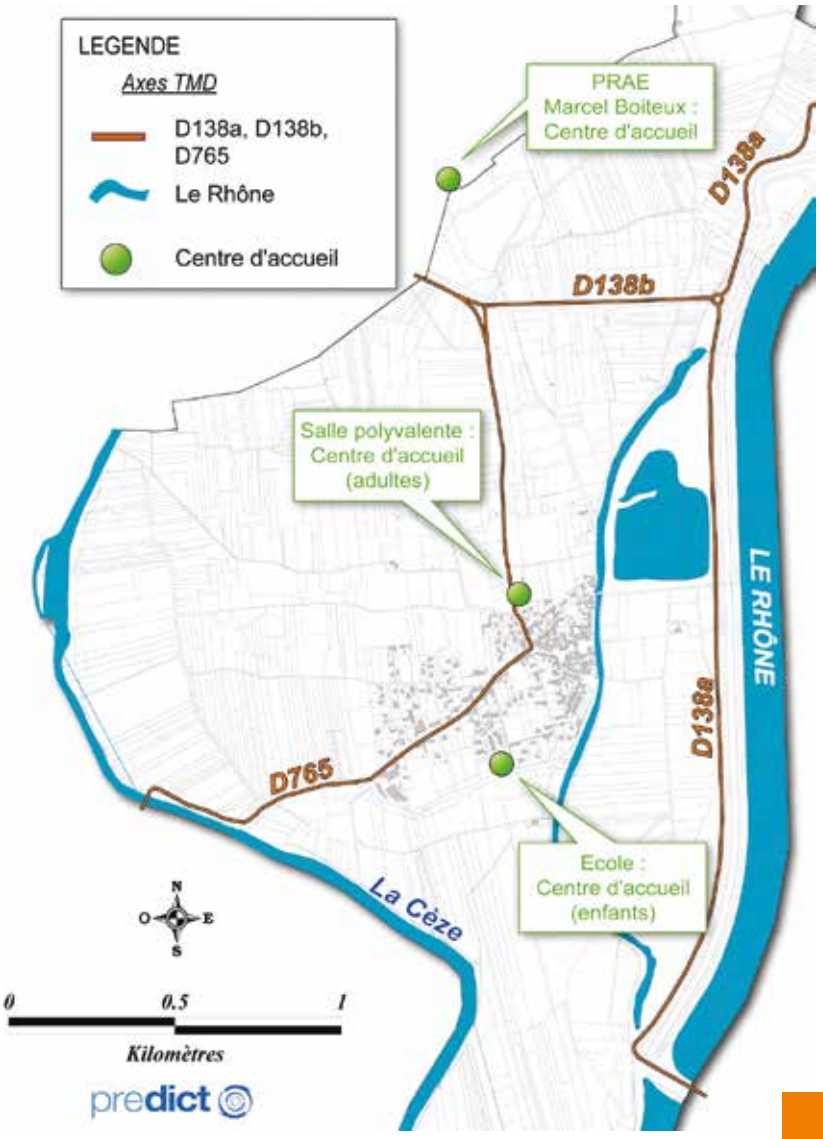
PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-pompiers, 17 : police) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- L'alerte sera transmise par le système de sonorisation communal.

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local.



Les BONS réflexes...

À TOUS LES RISQUES



Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

AUX RISQUES INONDATION & RUPTURE DE BARRAGE



Evitez d'utiliser votre véhicule.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Fermez le gaz et l'électricité.

AU RISQUE FEU DE FORÊT



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt Ne sortez pas sans ordre des autorités.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.

AU RISQUE SISMIQUE



Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres.



Quittez rapidement les bâtiments.



A l'extérieur, éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris.



Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit isolé.



En voiture, arrêtez-vous immédiatement à l'écart des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.



Ne fumez pas. Pas de flammes ni d'étincelles.

AU RISQUE NUCLÉAIRE



Allez chercher les comprimés d'iode en Mairie sur ordre des autorités.



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités.



N'évacuez que sur ordre du Préfet.

AU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Ne fumez pas. Pas de flammes ni d'étincelles.



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. Eloignez-vous en.

ALERTE

▶▶▶ Des informations et consignes seront transmises par téléphone (automate d'appels).

Vérifiez auprès des services de la mairie que vous êtes bien inscrits sur les listes de diffusion.



En cas de crise

Un PC crise est ouvert
en Mairie de Codolet :

Tél. : 04 66 90 15 55

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

Tél. : 18 (poste fixe) ou 112 (portable)

Autres numéros de secours :

Police 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Prévisions et vigilances météorologiques : **www.meteo.fr**
- Carte de vigilances crues : **www.vigicrues.ecologie.gouv.fr**
- Site de la Préfecture du Gard : **www.gard.gouv.fr**
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : **www.prim.net**

Un document élaboré en juin 2014 avec la collaboration de predict

HURRICANE : 04 66 78 69 69 - Imprimé sur papier sans chlore avec encres végétales par un imprimeur référencé